

Loi thaïlandaise sur l'égalité de genre B.E. 2558 (2015) — comité des plaintes et voie de réparation, affaiblis par de larges exceptions (cas à éviter)

Gender Equality · Bonne pratique · Thaïlande

Score de qualité : 41/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

La loi thaïlandaise de 2015 définit la discrimination de genre injuste, crée un comité des plaintes, un fonds de promotion et des dommages-intérêts jusqu'à quatre fois le préjudice réel en cas d'intention ; le CEDAW critique les exceptions religieuses et de sécurité nationale.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	0/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-10-14

[Department of Women's Affairs and Family Development, Ministry of Social Development and Human Security](#) — consulté le 2026-10-14

[Human Rights Watch briefing on the Act](#) — consulté le 2026-10-14

[CEDAW concluding observations on Thailand \(CEDAW/C/THA/CO/R.6-7\)](#) — consulté le 2026-10-14

Citer — Evidoria. *Loi thaïlandaise sur l'égalité de genre B.E. 2558 (2015) — comité des plaintes et voie de réparation, affaiblis par de larges exceptions (cas à éviter)*. ID persistant : 80fba190-04a7-4722-ab46-3b95d81a1ce6.